

**DATE DE  
CONVOCATION**

21 Mars 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice 27

Présents 24

Votants 24

**Objet :**

Budget Primitif 2025

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON EVREUX NORDMAIRIE  
DE  
GRAVIGNY***EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**Etaient présents :**

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

**Absents :**

Mr BENOUDA Abdelkader  
Mme Jocelyne DUCHESNE  
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Brigitte RICAUX

**Rapport synthétique :**

Le budget 2025 a été construit conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 24 février dernier.

Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et de bien-être collectif. Il vise à répondre aux besoins des citoyens tout en anticipant les défis de demain. Cette note synthétique présente les éléments fondamentaux du budget ainsi que les axes prioritaires, notamment en matière d'éducation et de jeunesse, d'animations de la ville, d'aménagement du territoire, et du bien vivre ensemble.

1. Éléments Fondamentaux du Budget 2025

Fonctionnement : La section de fonct  
4 676 560 €.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le  
ID : 027-212702997-20250331-272992512-DE

Les recettes réelles, hors reprise du résultat provisoire 2024 de 752 678 €, s'élèvent à 3 891 372 €. Il convient d'y ajouter une recette d'ordre de 32 510 € correspondant essentiellement aux travaux en régie.

Les recettes fiscales directes et indirectes sont envisagées légèrement en baisse avec la revalorisation des bases de 1,7% contre 3,9% en 2024. Les dotations de l'État se stabilisent à 376 600 €. La dotation liée au recensement a été notifiée à 8 120 €.

Ces 2 chapitres sont budgétés à 3,46 millions € et représentent près de 90% des recettes réelles.

Les produits des services comprennent essentiellement les recettes de la restauration scolaire, les remboursements de charges ou d'occupation de locaux. Ce chapitre totalise 261 410 €.

Les loyers tiennent compte de la hausse des redevances délibérées en décembre dernier. La récupération de l'excédent de la Caisse des écoles dissoute en 2022, est inscrite au chapitre des « autres produits ».

Pour 2025, il est prévu une réduction modérée des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant la continuité des services, et en maîtrisant les coûts.

Les dépenses réelles totalisent 3 574 560 €. Pour mémoire, le chapitre des dépenses imprévues ayant disparu avec la M57, des lignes budgétaires ont été abondées sur chaque chapitre pour palier à d'éventuelles urgences à hauteur de 278 000 €.

Le poste principal reste celui des frais de personnel avec une prévision de 1 704 385 €. Ce chapitre a été reconduit dans les mêmes proportions que le réalisé 2024 après déduction de la « prime pouvoir d'achat ». Il intègre le recrutement de la chargée de projet sur une année pleine. Comme pour le budget 2024, des enveloppes pour remplacer certaines absences, pour proposer quelques revalorisations des IFSE ont été incluses. Comme évoqué lors du ROB, l'État a voté une hausse de 3% par an des cotisations patronales de la caisse des retraites la CNRACL, et, ce jusqu'en 2028. Le Gouvernement a décidé aucune augmentation du point d'indice.

Les dépenses à caractère général, permettant le fonctionnement des services et la gestion des équipements, diminuent par rapport au budget 2024, mais progressent légèrement au vu du réalisé.

Investissement : La section totalise 2 851 000 € incluant les crédits reportés de 2024.

Les dépenses d'investissement sont destinées à financer des projets structurants pour la commune. Cela inclut pour cette année, la création de l'espace de loisirs intergénérationnel

intégrant la mobilité douce de chaque  
cette fin de mandature. Ces 2 autorisations  
seront actualisées après l'ouverture

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le  
ID : 027-212702997-20250331-272992512-DE

## 2. Axes Prioritaires

### A. Éducation et Jeunesse

L'éducation et la jeunesse sont des piliers importants du programme municipal. Pour 2025, il est prévu :

Renforcement des infrastructures scolaires : Des travaux de rénovation avec la réfection des peintures de 2 classes et le remplacement des stores dans la majorité des salles sont programmés pour améliorer les conditions d'apprentissage. (22 500 €)

Des travaux de mise aux normes seront également réalisés cet été au restaurant scolaire. Pour un meilleur confort sonore lors des repas, le mobilier des réfectoires élémentaire et maternelle sera changé par des tables et chaises insonorisées avant la fin de l'année scolaire. (140 000 €)

Soutien au fonctionnement de l'école : le montant par enfant alloué à l'équipe enseignante pour les fournitures pédagogiques est réévalué chaque année. L'enveloppe totale avoisinera 21 720 € avec un supplément pour le RASED. A cela, s'ajoute la subvention pour la Coopérative scolaire de près de 10 000 € pour financer des sorties ou des projets éducatifs.

Jeunesse : La participation au SIVU et à l'association de PST CAP NORD EST s'élèvera à 174 860 €.

Le Point Accueil Jeunes fera peau neuve avec la réfection de la toiture et la rénovation intérieure complète, ainsi que, le changement des menuiseries. L'espace « cuisine » sera repensé pour faciliter les ateliers. L'enveloppe de travaux a été inscrite à hauteur de 250 000 € avec des financements État et CAF sollicités.

### B. Bien Vivre Ensemble

Promouvoir le bien vivre ensemble est une priorité pour l'équipe municipale. Pour 2025, il se décline sous différents axes :

Actions de cohésion sociale : Des initiatives seront mises en place pour renforcer le lien social, notamment à travers des événements culturels et des projets intergénérationnels.

Les actions culturelles se manifesteront sous différentes formes. Les arts de la rue resteront très présents tout au long de l'année avec la reconduction du « Festival des fanfares » et de « Gravigny en Lumière ». Les associations locales organiseront également des spectacles, concerts, expositions... pour dynamiser ce secteur.

Plus généralement, le tissu associatif s'associe également dans ce développement du lien social. Le soutien financier aux associations sera maintenu.

De même, pour les concitoyens les plus fragiles, le service d'aide à la personne et le Centre Communal d'Action Sociale seront dotés de financement leur permettant de leur apporter une aide dont ils ont besoin. (160 000 €)

Sécurité et tranquillité publique : La ville poursuivra ses investissements dans des dispositifs de sécurité pour garantir un cadre de vie serein.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le  
ID : 027-212702997-20250331-272992512-DE

Concernant la défense incendie, le plan d'actions continue à se dérouler en programmant la réalisation de 2 cuves enterrées (120 000 €). Des demandes de financement ont été sollicités au titre du Fonds Vert en 2024.

Dans le cadre de la tranquillité publique, la vidéoprotection sera étendue sur le territoire, et, au sein du futur espace de loisirs. (86 400 €)

Enfin, dans la continuité de 2023, des travaux de sécurisation des passages piétons seront réalisés sur la RD155. (81 560 €)

### C. Aménagement du Territoire

L'aménagement du territoire est essentiel pour garantir un cadre de vie agréable et fonctionnel. Les priorités pour 2025 incluent :

Développement de la mobilité douce avec la création de cheminements partant de l'église pour rejoindre le quartier de l'école, du complexe sportif, de la bibliothèque et des locaux jeunesse, favorisera les modes de déplacement doux (pistes cyclables, piétonisation) pour réduire l'empreinte carbone de la commune.

Espaces verts : l'espace de loisirs intergénérationnel sera la réalisation la plus importante sur ce secteur. Cependant, les autres quartiers de la ville ne seront pas oubliés avec la création d'une forêt urbaine via le budget participatif, et la rénovation de certains espaces verts en végétation fleurie ou différenciée.

Une enveloppe budgétaire de plus de 900 000 € est inscrite.

Urbanisme durable et équipements publics : la ville a conventionné avec le CAUE pour travailler sur la végétalisation et renaturation du territoire pour mettre en œuvre des projets d'aménagements urbains naturels. Les travaux de réflexion ont commencé notamment pour la future place des fêtes. Dans le cadre de la construction de la future école, une prévision de 10 000 € est enregistrée pour commencer les études de faisabilité.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement totalisent 3 726 500 € et permettent de dégager un virement à l'investissement de 950 000 € (contre 600 000 € en 2024). De ce fait, le financement des projets et équipements se compose :

- Des ressources propres pour 1 114 000 € auxquelles s'ajoute le remboursement de la TVA de 162 600 €.
- Les subventions des partenaires financiers totalisent 656 040 € dont 55% sont déjà notifiées.

L'ensemble de ces recettes d'investis-  
l'emprunt à 330 000 € moindre que l'  
dans les orientations budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le  
ID : 027-212702997-20250331-272992512-DE

Le budget 2025 de 7 527 560 € est conçu pour répondre aux attentes des citoyens tout en anticipant les enjeux futurs. En mettant l'accent sur l'éducation, la jeunesse, l'aménagement du territoire et le bien vivre ensemble, l'équipe municipale souhaite construire une commune dynamique, solidaire et durable. Ce budget est le reflet de son engagement à améliorer la qualité de vie de tous les habitants et à bâtir un avenir meilleur pour les générations à venir.

**Vu** l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Commission Finances du 21 mars 2025

**Vu** la reprise anticipée des résultats 2024 approuvée,

Conformément au débat autour des orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 février 2025,

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'APPROUVER le Budget Primitif 2025 de la Ville tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

